

COMMUNE de STOTZHEIM
 Arrondissement de SÉLESTAT-ERSTEIN
 Canton de BARR

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 décembre 2016
 à 20 h 00

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

Étaient présents :

Les Adjoint(e)s : Céline MASTRONARDI, André METZ et Michèle FETZER.

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Dominique LEHMANN et Norbert RIESTER.

Absents excusés : Valérie HIRTZ, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ

Procurations : Valérie HIRTZ à Carine GOERINGER
 Didier METZ à André METZ
 Philippe SCHMITT à Norbert RIESTER
 Benoît SPITZ à Jean-Marie KOENIG

COMMUNICATIONS

M. le Maire fait part au Conseil des réunions et événements qui ont eu lieu depuis le dernier Conseil municipal.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2016

Le compte rendu est voté à l'unanimité.

N° 1

BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT CHEMIN WOELFLI » :
MODIFICATION BUDGÉTAIRE ET CLÔTURE DU BUDGET

- Vu le Budget Annexe 2015 « Lotissement Chemin Woelfli »,
- Vu la délibération du 4 février 2016 relative au vote du compte administratif et compte de gestion 2015 du Budget Annexe « Lotissement Chemin Woelfli »,
- Constatant que le résultat d'exécution du budget annexe « Lotissement Chemin Woelfli » de la Commune présente un excédent de fonctionnement de 129 917,20 €,
- Considérant qu'aucune recette ni dépense n'étant prévue en 2016, le Budget Annexe 2016 « Lotissement Chemin Woelfli » n'a pas été établi ni voté,
- Vu le courriel de Mme le Percepteur de Barr en date du 22 novembre 2016 demandant une délibération pour une décision modificative au budget annexe, votant des crédits budgétaires permettant le transfert de l'excédent du Budget Annexe « Chemin Woelfli » vers le budget principal et demandant une délibération pour la clôture du Budget Annexe « Lotissement Chemin Woelfli »,
- Considérant que les travaux prévus dans le cadre du Budget annexe « Lotissement Chemin Woelfli » étant achevés et que les terrains communaux étant vendus,
- Considérant que cette modification budgétaire remplacera le vote du Budget Annexe 2016 « Lotissement Chemin Woelfli »,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de voter les crédits budgétaires suivants du Budget 2016 « Lotissement Chemin Woelfli » :

Recettes de fonctionnement :

Article 002 + 129 917,20 €
(excédent de fonctionnement reporté)

Dépenses de fonctionnement :

Article 6522 + 129 917,20 €
(reversement de l'excédent des budgets annexes administratifs au budget principal)

- DÉCIDE de clore définitivement le Budget annexe « Lotissement Chemin Woelfli ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 2

ATTRIBUTION D'UNE TERRE AGRICOLE

- Vu la délibération du 7 novembre 2016 par laquelle le Conseil municipal décide de mettre en location selon le régime des baux ruraux, pour une durée de 9 ans, la terre agricole (pré), ban communal de STOTZHEIM, au lieudit Sandfurt, cadastrée section 56, parcelle 2 (lot 27), d'une superficie de 90 ares, choisit le mode de location, fixe les critères de participation préalable et fixe le loyer et charges,
- Vu la publication de location jusqu'au 5 décembre 2016 à 12 h 00,
- Vu les candidatures reçues,
- Considérant que l'attributaire doit être prioritairement un exploitant agricole,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de donner en location à compter du 11 novembre 2016 par bail à ferme pour une durée de neuf années consécutives :
à Monsieur Christophe GELB, domicilié 6 Bas-Village à STOTZHEIM, la terre agricole, ban communal de STOTZHEIM, au lieudit Sandfurt, cadastrée section 56, parcelle 2 (lot 27), d'une superficie de 90 ares, loyer 131,39 €, charges en plus,
- PRÉCISE que l'attribution de la location a été choisie en fonction des critères fixés par délibération du 7 novembre 2016 : M. Christophe GELB est exploitant agricole affilié à la MSA (Mutualité Sociale Agricole),
- PRÉCISE que la terre agricole sera soumise aux charges votées par délibération du Conseil municipal en date du 7 mars 2011,
- HABILITE le Maire à signer le bail à ferme à intervenir.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 3

FERMAGES COMMUNAUX : DÉDUCTION DU DÉGRÈVEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE SUITE AUX INONDATIONS

- Vu la délibération du 5 février 1998 concernant les fermages communaux,
- Vu la délibération du 7 mars 2011 relative à la réduction de 3 % au titre des taxes et charges afférentes aux biens loués, suite à la réduction de 20 % de la taxe foncière sur le non bâti instaurée en 2006,
- Vu le dégrèvement de la taxe foncière des propriétés non bâties reçu par la Commune suite aux inondations d'avril 2016,
- Considérant que ce dégrèvement concerne les parcelles louées en fermages,
- Vu le tableau des déductions présenté,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'appliquer la déduction du dégrèvement de la taxe foncière 2016 suite aux inondations aux fermages 2016 des parcelles concernées, pour la Commune et pour le CCAS,

COMMUNE DE STOTZHEIM – DCM 05/12/2016

- PRÉCISE que ces déductions interviendront sous forme de remboursement individuel par mandat administratif, imputé au compte 658,
- HABILITE le Maire à engager toute démarche et signer tout document destiné à l'application de la présente délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 4

FISCALITÉ PROFESSIONNELLE UNIQUE : AJUSTEMENT DU MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION POUR L'EXERCICE 2017

- Vu la délibération du 7 mars 2016 concernant la fiscalité professionnelle unique – fixation du montant des attributions de compensation définitives pour l'exercice 2015 et principe de révision des conditions de détermination à partir de l'exercice 2016,
- Vu la délibération du 7 mars 2016 concernant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Détermination de la participation financière des communes concernées au titre des charges transférées par prélèvement sur les attributions de compensation,
- Vu la délibération du 28 juin 2016 du Conseil de Communauté décidant d'instituer un service de garderie avec restauration à Stotzheim dont la gestion sera assurée en régie directe (sous réserve de l'atteinte du seuil d'ouverture fixé à 15 places qui serait apprécié en fonction des inscriptions définitives),
- Vu l'engagement exprimé par M. le Maire de Stotzheim de compenser la quote-part imputable à la Collectivité sur la base d'un apport de 500 € par enfant accueilli ressortissant de sa commune, selon les principes prévus en matière de transferts de charges et qui sera déduit, après avis de la Commission Locale d'Évaluation des Charges de Transfert (CLETC), des attributions de compensations à partir de l'exercice 2017,
- Considérant que les communes doivent apporter à la communauté les moyens de financer l'intégralité des compétences transférées pour son compte,
- Considérant qu'il appartient à la CLETC de procéder à l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière transférée à l'EPCI et correspondant aux compétences dévolues à l'EPCI,
- Vu le compte rendu de la CLETC du 15 novembre 2016,
- Vu la délibération du 6 décembre 2016 du Conseil de Communauté prenant acte du rapport de la CLETC du 15 novembre 2016 et fixant le montant des attributions de compensation de la commune de Stotzheim à 83 742 € à compter de l'exercice 2017 et qui s'établit ainsi :

AC initiales	PLUI	Transfert de charges générales	Ajustement part périscolaire	AC 2017
109 696 €	5 556 €	8 398 €	12 000 €	83 742 €

- Considérant que 24 enfants fréquentent la cantine de Stotzheim pour 2016/2017,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'approuver comme suit l'ajustement du montant des attributions de compensation pour l'exercice 2017 pour la Commune de Stotzheim :

AC initiales	PLUI	Transfert de charges générales	Ajustement part périscolaire	AC 2017
109 696 €	5 556 €	8 398 €	12 000 €	83 742 €

- MANDATE enfin et d'une manière non limitative, Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué pour engager toute démarche et signer tout document destiné à l'application de la présente délibération qui sera notifiée à la Communauté de Communes Barr Bernstein.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX DE RELEVAGE DE L'ORGUE : CHOIX DE L'ENTREPRISE

- Vu la délibération du 1^{er} août 2016 par laquelle le Conseil municipal décide de réaliser les travaux de relevage d'orgue,
- Vu la délibération du 5 septembre 2016 par laquelle le Conseil municipal décide de retenir la proposition de maîtrise d'œuvre des travaux de relevage d'orgue de M. Marc BAUMANN,
- Vu le cahier des charges établi par le maître d'œuvre, présenté aux membres du conseil municipal, lors de la séance du 7 novembre 2016,
- Vu le compte rendu de la Commission Appel d'offres qui s'est réunie le 25 novembre 2016 pour l'ouverture des plis,
- Vu le compte rendu de la Commission Appel d'Offres qui s'est réunie ce jour pour le choix de l'entreprise,
- Vu le compte rendu de M. BAUMANN, maître d'œuvre, de l'analyse des offres reçues,
- Considérant que les trois offres reçues sont très différentes au niveau des prestations et des prix proposés,
- Considérant qu'il est nécessaire d'étudier à nouveau les offres pour se prononcer,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de reporter la décision au prochain Conseil municipal ; les offres feront l'objet d'une nouvelle étude par la Commission Appel d'Offres, le maître d'œuvre et les membres du Conseil de Fabrique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

INDEMNITÉS DE CONSEIL 2016

- Entendu M. le Maire qui informe le Conseil de l'indemnité de conseil 2016 perçue par le Percepteur de la Trésorerie de Barr, Mme Dominique CHRISTMANN,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- PREND ACTE de l'indemnité de conseil 2016 perçue par le Percepteur de la Trésorerie de Barr.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DIVERS ET COMMUNICATION

7.1. Stores de la salle d'honneur de la mairie

M. le Maire présente aux membres 3 devis pour l'installation de stores dans la salle d'honneur de la mairie. Après en avoir pris connaissance et avoir vu des échantillons, les membres du Conseil décident à l'unanimité d'opter pour des rideaux en tissu avec une tringle à roulettes. D'autres devis seront demandés et présentés lors d'un prochain Conseil municipal.

7.2. Comptes rendus des Commissions Communales

- **Appel d'offres** : les membres de la Commission se sont réunis le 25 novembre pour l'ouverture des plis des offres des travaux de relevage de l'orgue, avec la participation de Mme FRINDEL, Présidente du Conseil de Fabrique.

Les membres de la Commission se sont réunis ce jour à 19 h 30 pour le choix de l'entreprise des travaux de relevage de l'orgue avec la participation des membres du Conseil de Fabrique, le maître d'œuvre M. BAUMANN et le Père KINNOUMÉ.

- **Écoles/Jeunesse** : les membres de la Commission se sont réunis le 21 novembre à 16 h avec la Gendarmerie de Barr et le corps enseignant concernant la sécurisation des bâtiments scolaires.

- **Vie Locale** : les membres se sont réunis avec les présidents des associations locales le 21 novembre pour établir le calendrier des fêtes 2017.
- **Commissions réunies** : les membres des Commissions se sont réunis le 28 novembre pour discuter des travaux à engager pour l'église et de l'aménagement de la salle d'honneur.
- **Finances** : les membres de la Commission se sont réunis le 21 novembre à 20 h 30 pour faire le point des finances 2016 et prévoir les projets d'investissement 2017.

Suite à la réunion, il a été constaté que, vu les dépenses à venir en décembre pour le chapitre 012, une modification budgétaire était nécessaire.

Modification budgétaire

- Vu le budget primitif 2016,
- Vu l'état actuel du compte de la commune,
- Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer un ajustement budgétaire,
- Entendu les explications données par le Maire concernant les dépassements de crédits au chapitre 012 :

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de modifier comme suit le budget primitif 2016:

Dépenses de fonctionnement

Article 6411 (charges personnel, personnel titulaire) :	+ 2 500 €
Article 615221 (entretien et réparation bâtiments publics) :	- 2 500 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.3. Demande de subvention Emmaüs

La Commune a réceptionné une demande de subvention d'Emmaüs pour le financement de son projet de réhabilitation du bâtiment d'habitation des compagnons. Le Conseil a décidé de rester sur sa position antérieure en ne donnant pas suite à cette requête.

7.4. Article bulletin municipal : cheminement piétons

Mme Michèle FETZER, adjointe au maire, présente aux membres un article concernant le cheminement piétons. Les membres approuvent l'article qui paraîtra dans le prochain bulletin municipal.

7.5. Fête de Noël

Mme Céline MASTRONARDI, adjointe au maire, fait le point concernant la fête de Noël qui aura lieu le dimanche 11 décembre :

- . 131 personnes (membres du Conseil inclus) seront présentes au repas,
- . 75 cadeaux (dont 12 pour des personnes en maison de retraite) seront distribués aux personnes ne pouvant pas participer à la fête,
- . Le traiteur Fritsch à Huttenheim a été réservé,
- . Les achats (boissons, cadeaux, denrées alimentaires diverses, nappe, serviettes, décoration, chocolats) sont en cours,
- . Les mandarines et les plantes pour les tables seront livrées samedi par Jean-Charles,
- . Le dessert est commandé chez Gaby et sera livré dimanche matin à 10 h,
- . Les cadeaux sont commandés et seront livrés sur place samedi après-midi,
- . Le diaporama des réalisations et des événements 2016 est prêt,
- . La préparation de la salle aura lieu samedi à 13 h.

Mme Carine GOERINGER, membre du Conseil, présente le pliage des serviettes qu'elle a effectué avec sa fille pour la Fête. Le Conseil les remercie chaleureusement pour le travail effectué.

7.6. Informations sur les DIA

M. le Maire informe les membres du Conseil de la Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) transmise à la Communauté des Communes Barr-Bernstein et pour laquelle la Commune décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain :

- DIA reçue par Me WEHRLÉ, notaire à BENFELD: demande à la Commune si elle souhaite mettre en œuvre son droit de préemption dans le cadre de la vente d'un immeuble bâti, cadastré section 6 parcelle 6 de 3,95 ares, 3 rue des Roses, appartenant à la famille FRANTZ.

7.7. Téléphonie Cantine/Garderie et Bibliothèque

M. le Maire présente aux membres du Conseil le devis établi par ARS Télécom, qui s'est occupé de la téléphonie de l'école, pour la mise en place d'un téléphone à la cantine/garderie et d'un nouveau téléphone à la bibliothèque pour un montant HT de 418,49 €. Les membres du Conseil donnent leur accord à l'unanimité.

-
- M. le Maire présente aux membres du Conseil le **plan électrique de la mairie**. Mme Michèle FETZER, adjointe au maire, demande si l'entreprise retenue pour le lot électricité pourrait expliquer le plan présenté. M. le Maire donne les explications demandées et informe des travaux déjà réalisés et restant à faire.
 - Suite au dernier Conseil, la secrétaire présente aux membres du Conseil les tarifs de **distributeurs de sacs plastiques pour les déjections canines ainsi que des poubelles**. D'autres devis seront demandés et seront étudiés lors de la prochaine Commission Vie Locale.
 - M. le Maire informe les membres du Conseil du **problème de la peinture qui s'écaille sur la façade de l'église**. Il présente des photos pour constater les dégâts. L'assurance Groupama sera sollicitée pour assistance à conseil. Le ravalement de l'église a été effectué en 2009. La garantie décennale de l'entreprise qui a réalisé les travaux pourrait être prise en compte.
 - Mme Carine GOERINGER, membre du Conseil et ayant procuration de Mme Valérie HIRTZ, membre du Conseil représentant la Commune à la Bibliothèque municipale, fait part de la demande de Mme GILG, responsable de la **bibliothèque, de l'achat d'étagères supplémentaires**. Les membres sollicitent une demande officielle par courrier pour inscription à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal.
 - Mme Michèle FETZER, adjointe au maire, présente aux membres du Conseil des photos de la **rivière faisant apparaître des « bulles de savon » à sa surface**. Elle informe les membres qu'elle est en relation avec M. STAERCK, le « responsable rivière », à ce sujet.
 - Mme Anne DIETRICH, membre du Conseil, informe de la **présence de rats** sur les banquettes végétalisées. M. le Maire prend note de l'information pour contacter les services concernés à ce sujet.
 - Un prochain Conseil municipal aura lieu en décembre 2016. La date n'est pas encore fixée à ce jour.

La séance est levée à 22 h 40

*Délibération certifiée exécutoire compte
tenu de sa réception en Sous-Préfecture
le 12 décembre 2016
Extrait certifié conforme,
Le Maire.*

**TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE STOTZHEIM
DE LA SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2016**

Ordre du jour :

1. Budget annexe « Lotissement Chemin Woelfli » : modification budgétaire et clôture du Budget
2. Attribution d'une terre agricole
3. Fermages communaux : déduction du dégrèvement de la taxe foncière suite aux inondations
4. Fiscalité professionnelle unique – Ajustement du montant des attributions de compensation pour l'exercice 2017
5. Travaux de relevage de l'orgue : choix de l'entreprise
6. Indemnités de conseil 2016
7. Divers et communication
 - 7.1. Stores de la mairie
 - 7.2. Compte rendu des Commissions Communales
 - 7.3. Demande de subvention Emmaüs
 - 7.4. Article bulletin municipal : cheminement piétons
 - 7.5. Fête de Noël
 - 7.6. Information sur les DIA
 - 7.7. Téléphonie Cantine/Garderie et Bibliothèque

Noms et Prénoms	Qualité	Signature	Procuration
KOENIG Jean-Marie	Maire		/
MASTRONARDI Céline	Adjointe		/
METZ André	Adjoint		/
FETZER Michèle	Adjointe		/
METZ Didier	Conseiller Municipal		Procuration à M. André METZ
ALBRECHT Joanne	Conseillère Municipale		/
SPITZ Benoît	Conseiller Municipal		Procuration à M. Jean-Marie KOENIG
LEHMANN Dominique	Conseillère Municipale		/
SCHMITT Philippe	Conseiller Municipal		Procuration à M. Norbert RIESTER
HIRTZ Valérie	Conseillère Municipale		Procuration à Mme Carine GOERINGER
RIESTER Norbert	Conseiller Municipal		/
GOERINGER Carine	Conseillère Municipale		/
EHRHART Joseph	Conseiller Municipal		/
DIETRICH Anne	Conseillère Municipale		/